|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DÉLÉGUÉS DES MINISTRES** | Documents CM | **CM(2019)30-add** | 25 janvier 2019[[1]](#footnote-1) |

|  |
| --- |
| **1337e réunion, 13 février 2019**  11 Programme, Budget et Administration    **11.1 Désignation de l’Auditeur Externe**  Avis consultatif du Comité consultatif d’Audit et d’Évaluation |

**Objet**

1. Le présent document, destiné au Comité des Ministres, expose l’avis consultatif du Comité consultatif d’Audit et d’Évaluation (CCAE) sur la conformité de la candidature au mandat d’Auditeur externe du Conseil de l’Europe pour cinq ans non renouvelables, couvrant les exercices financiers 2019 à 2023 inclus. L’avis est donné conformément à la procédure de désignation de l’Auditeur externe décrite dans les dispositions annexes du Règlement financier du Conseil de l’Europe, telles qu’adoptées par le Comité des Ministres à la 1117e réunion au niveau des Délégués, le 29 juin 2011. Il est indiqué notamment au paragraphe 3 que « le Comité consultatif d’Audit et d’Évaluation donnera un avis consultatif au Comité des Ministres sur la conformité des candidatures reçues avec les critères de sélection ».

**Conformité de la candidature reçue avec les critères de sélection**

1. Il ressort des informations communiquées par le candidat, figurant dans le document [CM(2019)30](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2019)30" \o "Appointment of the External Auditor - Candidature), que les critères de l’appel à candidatures sont réunis.

1. L’analyse des différents aspects, effectuée par le CCAE, est reproduite à l’annexe. Le tableau n’a pas pour objet de remplacer ni de synthétiser la proposition du candidat résumée dans le document [CM(2019)30](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2019)30" \o "Appointment of the External Auditor - Candidature), mais de guider le Comité des Ministres et d’attirer l’attention sur les aspects prioritaires.
2. Le CCAE accueille favorablement la candidature de la Cour des comptes française. Il note avec regret cependant qu’aucune autre candidature n’a été reçue.
3. Le dossier de candidature est conforme à toutes les exigences spécifiées dans le document [CM(2018)61](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2018)61" \o "Désignation de l’Auditeur Externe [1315e réunion]). La Cour des comptes est l’institution supérieure de contrôle des finances publiques de la France. M. Didier Migaud a été installé en 2010 comme Premier président de cette institution à titre permanent. De l’avis du CCAE, la Cour des comptes dispose des ressources et capacités nécessaires pour accomplir le mandat exigeant auquel elle postule. Dotée d’un effectif total de 1 777 personnes, elle prévoit de mobiliser une équipe de 17 personnes (y compris le Premier président) pour mener à bien l’Audit externe du Conseil de l’Europe.
4. Conformément au paragraphe 3.1 des dispositions annexes du Règlement financier, le processus de sélection porte principalement sur :

* la qualité des services d’audit ;
* l’expertise professionnelle ;
* l’expérience de l’audit d’organisations internationales.

1. La conclusion globale du CCAE est que la Cour des comptes française possède les capacités requises pour la fourniture d’une prestation de qualité. Conformément à la norme ISSAI 40 sur le contrôle qualité pour les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques, la Cour des comptes française a mis en place des procédures de contrôle qualité pertinentes pour réaliser un travail de qualité et pour fournir l’assurance raisonnable de l’efficacité du dispositif de contrôle interne et des processus de gestion des risques et de gouvernance de l’Organisation.
2. Pour ce qui concerne l’audit externe d’organisations internationales, des dispositions annexes s’appliquent en particulier aux règles d’éthique, correspondant aux déclarations signées par les auditeurs et certifiées à l’issue de chaque audit. En plus de contribuer à la qualité des travaux, ces dispositions aident à garantir la conformité avec les principes déontologiques.
3. La certification des comptes est effectuée conformément aux normes internationales (ISA, ISSAI).
4. L’approche stratégique globale et la méthode envisagées pour tout le processus d’audit sont convaincantes. Il est noté que la Cour des comptes écoutera les commentaires de représentants des États membres et en tiendra compte dans la préparation de son programme de travail. L’approche stratégique se fonde sur la compréhension de l’Organisation, sur l’évaluation du contrôle interne, sur une analyse des risques et sur l’identification de risques significatifs. L’indépendance, l’identification de domaines à risque, la traçabilité des audits, le suivi des recommandations et le contrôle qualité sont autant de facteurs qui garantissent la qualité des travaux.
5. Au début du mandat, la Cour des comptes présentera une stratégie pluriannuelle et, chaque année, un programme de travail communiqué au management du Conseil de l’Europe ainsi qu’au Comité du Budget, au Comité des Ministres et au CCAE. La communication active avec ces différents organes mérite tout particulièrement d’être soulignée.
6. Pour ce qui concerne les audits financiers, la Cour des comptes vérifie les états financiers et les comptes de gestion budgétaire chaque année et émet son avis indiquant s’ils sont conformes et donnent une image fidèle et sincère de la situation financière ainsi que s’ils ont été établis conformément aux règles et aux normes comptables applicables.
7. Les audits de performance se concentrent sur l’aspect économique, l’efficience et l’efficacité du fonctionnement du Conseil de l’Europe, conformément aux normes INTOSAI. La Cour des comptes française, qui préside actuellement le groupe de travail de l’INTOSAI sur l’évaluation de programmes et de politiques, participe aux travaux méthodologiques réalisés dans ce domaine depuis plus de vingt ans. Les résultats de tous les travaux d’audit sont examinés et transmis dans les délais impartis.
8. La Cour des comptes dispose d’une solide expertise professionnelle au vu des qualifications de son équipe indiquées dans le dossier de candidature. Tous ses agents possèdent les compétences professionnelles et linguistiques nécessaires pour s’acquitter de leur mission avec professionnalisme. Des auditeurs confirmés et spécialisés dans les domaines de la comptabilité, des finances et de la performance participent aux audits en fonction des questions soulevées. La Cour des comptes peut faire appel également, en cas de besoin, à des spécialistes externes compétents. Son équipe possède en outre une vaste expérience de l’audit d’organisations internationales. Elle a à sa tête un directeur appuyé par un responsable d’audit et par plusieurs auditeurs. Le Premier président valide les programmes et rapports d’audit.
9. La Cour des comptes possède une riche expérience en matière d’audit d’organisations internationales. Forte de son solide réseau international, elle participe activement aux travaux de l’INTOSAI et de l’EUROSAI. Elle accomplit actuellement divers mandats dans des organisations internationales et a déjà rempli par le passé de nombreux mandats, notamment celui du Conseil de l’Europe. En effet, la Cour des comptes a assuré la fonction d’Auditeur externe du Conseil de l’Europe au cours de la période 2009-2013. La proposition faite pour les honoraires d’audit, portant sur 370 jours par an, s’élève à environ 150.000 EUR, dont 105 jours d’audit par an fournis à titre gracieux.
10. Bien que la candidature susmentionnée soit d’un excellent niveau, le CCAE déplore qu’un seul dossier n’ait été reçu. Il recommande que l’Organisation mène une enquête auprès des États membres afin de savoir pourquoi aucune autre candidature n’a été reçue et d’en tirer tout enseignement qui s’impose en vue du prochain appel d’offres, qui aura lieu dans cinq ans.

Document établi par le Comité consultatif d’Audit et d’Évaluation du Conseil de l’Europe

M. Claus Andreasen

M. Paul Catchick

Mme Margareta de Goys

M. Kurt Grüter

M. Cristobal Martín-Rico, Président

**Annexe**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Institution** | **Qualité des services d’audit** | **Expertise professionnelle** | **Expertise de l’audit d’organisations internationales** |
| **Conformité** | **oui** | **oui** | **oui** |
| **Cour des comptes de la**  **France** | * **Audit financier**: compréhension claire des exigences, référence aux normes ISA et ISSAI * **Audits de performance :** référence aux normes ISSAI et lignes directrices de l’INTOSAI, prise en compte du travail de la DIO et des risques identifiés par le CCAC et le CM * **Coopération avec la DIO :** oui, après une évaluation complète de la DIO, conformément à la norme ISA 610 * **Évaluation du risque :** oui, servant à planifier les audits financiers et de performance * **Planification d’audit :** oui, stratégie pluriannuelle au début du mandat et programme de travail annuel établi en octobre pour l’exercice suivant * **Rapport d’audit :** après une phase contradictoire, le rapport final est publié et présenté au CCAE et au CM * **Recommandations faisant l’objet d’un suivi :** vérification annuelle * **Autre :** transition satisfaisante par rapport à l’auditeur précédent | * **Équipe :** audits effectués par un directeur, un responsable (manager) et cinq auditeurs pour les audits financiers ou six auditeurs pour les audits de performance, deux agents en appui et des consultants ad hoc, si nécessaire * **Qualifications :** niveau universitaire et supérieur en comptabilité et expertise dans ce domaine et dans les domaines de performance. Bonne connaissance des IPSAS * **Supervision :** équipe ayant à sa tête un directeur supervisé par le Premier président * **Langue :** tout le personnel travaille en français (langue maternelle) et parle couramment l’anglais (pas de niveau inférieur à C1)   **STATISTIQUES**  Audit financier 185 jours  Audit de  performance\* 80 jours  Travail hors site\*\* 105 jours  **Total 370 jours**  Coût 149 662 EUR  \* 4 études chaque année  \*\* prestation à titre gracieux  Taux journalier pour les audits supplémentaires n.d.  Selon que les audits se déroulent à Strasbourg ou dans d’autres pays, frais administratifs fixes  3 248 EUR | * **Expérience récente ou actuelle :** quelques exemples –   CPI (2012-2019)  PAM (2016-2021)   * **Expérience antérieure :**   quelques exemples –  **CdE (2009-2013)**  Nations Unies (1986-1989 et 2001-2009)  Interpol (2005-2010) UNESCO 2006-2017) OTICE (2009-2017) OCDE (2008-2017)   * **Autre :** participation active aux activités de l’INTOSAI, présidence du groupe de travail sur l’évaluation ; membre des trois comités stratégiques de l’INTOSAI ; membre du groupe d’auditeurs externes des Nations Unies ; Secrétariat général de l’AISCCUF ; membre de plusieurs groupes de travail de l’EUROSAI ; plusieurs engagements spécifiques auprès d’organisations internationales. |

1. Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres. [↑](#footnote-ref-1)